



Championnat de Ligue Jeunes individuel des Hauts-de-France du 17 au 20 décembre 2022

Préambule

Le présent règlement se conforme au règlement FFE des Championnats de France des Jeunes.

Le Championnat de Ligue Jeunes est ouvert aux licenciés français, ainsi qu'aux étrangers scolarisés en France. Ces derniers doivent être licenciés à la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours.

Le Championnat Ligue Jeunes individuel des Hauts-de-France est gratuit et se déroule par zone interdépartementale (ZID). Si l'une des ZID est dans l'incapacité d'accueillir le championnat, les joueurs pourront participer au championnat organisé dans l'autre ZID.

La Ligue des Hauts-de-France est divisée en 2 ZID, chacune reprenant les contours des anciennes régions Picardie (ZID HDF Sud) et Nord-Pas-de-Calais (ZID HDF Nord).

Dans ce règlement, les termes "joueur" et "il" s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.

Article 1. Critères de participation et licences

Les championnats de Ligue Jeunes par ZID sont ouverts à tout joueur des catégories U8 à U16 (Petits-Poussins à Minimes) de la Ligue des Hauts-de-France qualifiés à l'issue des différents Championnats Départementaux Jeunes. Tous les joueurs et joueuses qui obtiennent 50% au moins des points – avec au moins 5 joueurs et joueuses dans chaque catégorie où l'effectif de participants le permet, sont qualifiés au Championnat de Ligue. Les Championnats de Ligue Jeunes par ZID sont ouverts à tous les joueurs et joueuses des catégories U18 et U20 (Cadets – Juniors) ; qu'ils ou elles aient ou non disputé le Championnat Départemental.

Les inscriptions sont transmises par l'intermédiaire de chaque club selon les indications du formulaire d'inscription.

Les joueurs et joueuses doivent être obligatoirement titulaires d'une **Licence A**.

Lieu du Championnat :

| | |
|---|---|
| Pour la Zid nord Cappelle-la-Grande | Pour la Zid sud : SENLIS |
| Palais des Arts | Gymnase de Brichebay |
| Place Bernard Gouvert 59180 Cappelle-la-Grande | Avenue des Chevreuils 60300 Senlis |
| Arbitre principal : Daniel Noël DUPONT | Arbitre principal : Luc FANCELLI |



Siège social : 57, route de Bourbourg, 59180 Cappelle la Grande

<http://ehdf.fr>

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

Siret : **822 874 970 00012**

Article 2. Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE, en vigueur à la date du Championnat, et sont applicables à toutes les parties.

Les appariements se font :

- soit au « Système Suisse » (version la plus classique, Règles C.04 FIDE) ;
- soit au Système « Toutes Rondes », selon les « Tables de Berger », si le nombre de participants d'une catégorie n'est pas suffisant.

Sont appariés à la 1ère ronde les joueurs ayant fait contrôler leur licence le 1^{er} jour de la compétition avant l'heure indiquée. Tout joueur retardataire sera apparié à la 2ème ronde.

Article 3. Cadences

- Pour les catégories U8 et U10 (PPO et POU) : les tournois se jouent en 7 rondes à la cadence de 50 min + 10 sec/coup.
- Pour toutes les catégories U12 à U20 (PUP à JUN) : les tournois se jouent en 7 rondes à la cadence de 90 min + 30 sec/coup.

La notation est obligatoire pour tous les joueurs. Le non-respect de cette obligation dans les catégories U8 et U10 peut entraîner une pénalité de 10 minutes à la pendule, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 4. Tournois

Les joueurs sont répartis dans 7 tournois mixtes :

- U8 (PPO)
- U10 (POU)
- U12 (PUP)
- U14 (BEN)
- U16 (MIN)
- U18 (CAD)
- U20 (JUN)

Les tournois U18 et U20 peuvent être regroupés en un seul tournoi si les effectifs sont insuffisants.

Article 5. Horaires prévisionnels

| Tournois U12 Pupilles à U20 Juniors | Tournois U8 Petits Poussins et U10 Poussins |
|---|---|
| 1 ^{ère} journée : samedi 17 décembre 2022 | |



Siège social : 57, route de Bourbourg, 59180 Cappelle la Grande

<http://ehdf.fr>

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

Siret : **822 874 970 00012**

| | |
|---|---|
| Pointage des licences de 13h00 à 14h30 Ronde 1 à 15h00 | |
| 2 ^{ème} journée : dimanche 18 décembre 2022 Ronde 2 à 09h30 Ronde 3 à 14h30 | 1 ^{ère} journée : dimanche 18 décembre 2022 Pointage des licences de 09h00 à 10h00 Ronde 1 à 10h30 Ronde 2 à 14h30 |
| 3 ^{ème} journée : lundi 19 décembre 2022 Ronde 4 à 09h30 Ronde 5 à 14h30 | 2 ^{ème} journée : lundi 19 décembre 2022 Ronde 3 à 10h30 Ronde 4 à 14h30 Ronde 5 : au plus tard 30 mn après la fin de la ronde 4 |
| 4 ^{ème} journée : mardi 20 décembre 2022 Ronde 6 à 09h30 Ronde 7 à 14h30 | 3 ^{ème} journée : mardi 20 décembre 2022 Ronde 6 à 10h30 Ronde 7 à 14h30 |
| Remise des prix à vers 19h00 | |

Un joueur peut avoir jusqu'à 30 minutes de retard au début de la partie. Au-delà, la partie est perdue par forfait, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 6. Titres régionaux

Les titres de Champion et Vice-Champion de zone interdépartementale (ZID) sont respectivement attribués au 1er et 2^{ème} de chaque catégorie.

Les titres de Championne et Vice-Championne de zone interdépartementale (ZID) sont respectivement attribués à la 1^{ère} et 2^{ème} fille de chaque catégorie.

Les joueuses peuvent, si leur résultat le permet, obtenir des titres ou places dans le podium en catégorie mixte et en catégorie féminine.

Seul un joueur qualifié d'office aux Championnats de France Jeunes peut bénéficier d'un surclassement accordé par la Commission Jeunes de la Ligue. Dans ce cas, il participe donc au tournoi d'une catégorie d'âge supérieure à la sienne et ne pourra prétendre qu'au titre de cette catégorie.

Article 7. Les qualifiés pour les Championnats de France

Les quotas de qualifiés garçons et filles pour chaque catégorie sont calculés par la FFE pour chaque catégorie, en fonction des effectifs licenciés A au 31 août de la saison antérieure en première année et deuxième année de la catégorie précédente.

Lorsque, dans une catégorie, le quota de qualifiés fixé par la FFE n'est pas atteint, les places vacantes ne peuvent pas être attribuées à d'autres catégories, ni d'une ZID à une autre.



Siège social : 57, route de Bourbourg, 59180 Cappelle la Grande

<http://ehdf.fr>

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

Siret : **822 874 970 00012**

Les qualifiés d'office pour les Championnats de France Jeunes peuvent participer aux Championnats de Ligues par ZID.

Conformément à l'article 2.4 du règlement du Championnat de France Jeunes ; en cas de double qualification, les joueuses doivent préciser si elles souhaitent se qualifier au tournoi "fille" ou "mixte" du Championnat de France dès la fin du Championnat de Ligue.

Article 8. Classements

Le classement des qualifiés et des remplaçants pour les Championnats de France est établi sur la seule base de la grille américaine générée par le logiciel Papi, sous le contrôle de l'arbitre principal.

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Le départage se fait en utilisant dans l'ordre, pour un tournoi au « Système Suisse » :

- Le Buchholz Tronqué,
- Le Buchholz,
- La Performance.

Dans le cas d'un tournoi « Toutes rondes », les départages utilisés sont dans l'ordre :

- Le Sonnenborn-Berger,
- Le Koya,
- La Performance.

Article 9. Choix des arbitres

L'arbitre principal, au minimum AFO2, est désigné par le Président de la Ligue, sur proposition du Directeur Régional de l'Arbitrage. Il constitue son équipe d'arbitres selon le nombre de participants.

Les arbitres officiant lors des Championnats de Ligue Jeunes doivent appliquer scrupuleusement et intégralement l'ensemble du présent règlement, du contrôle des licences au respect des cadences. Ils sont particulièrement attentifs, s'agissant d'une compétition recevant de très jeunes joueurs, aux ingérences éventuelles des adultes dans le cours du jeu ou le déroulement du Championnat.

Article 10. Commission d'appel

Une commission d'appel est constituée au début du Championnat, sa composition est la suivante :

- L'arbitre principal* ou un représentant* du corps arbitral qu'il aura désigné,
- Le directeur* régional des Jeunes ou son représentant*,
- L'organisateur* ou son représentant*,

*ces termes s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question pouvant l'impliquer personnellement.

En cas d'appel, seuls trois membres seront sélectionnés.



<http://ehdf.fr>

LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Siège social : 57, route de Bourbourg, 59180 Cappelle la Grande

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

Siret : **822 874 970 00012**

Le Président de Ligue

L'Arbitre Principal